

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 21 Décembre 2022

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**15 Titulaires****1 Suppléant**Pouvoirs :**2**Votants :**18 Pour****0 Contre****0 Abstentions****L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un décembre**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingeaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT, Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Jean-Paul NICOLAS (suppléant).

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND

Denis THOUMY a donné pouvoir à Didier PINOT

Absents : André DEFAY, Frédéric GIRODET, Roland LONJON et Michel CHAPUIS, Laurent BERNARD.

Date de la convocation :

14 Décembre 2022

Délibération n°**2022.12.79****CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 22H HEBDOMADAIRE**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de créer le tableau des effectifs.

Afin de stabiliser l'effectif actuel du SYMPTTOM, il convient de créer :

- 1 poste au grade d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet 22 heures hebdomadaires.

L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de ces emplois sont fixés conformément aux textes en vigueur. Cet agent pourra percevoir les indemnités prévues par le RIFSEEP, dont les conditions d'attribution sont précisées et ont été mises à jour par délibération N°2021.06.16 en date du 24 Juin 2021.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité la création du poste permanent mentionnée ci-dessus et la modification du tableau des effectifs en conséquence.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

S.Y.M.P.T.T.O.M Le Président
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57
Jean-Paul LYONNET